

Projet de loi relatif aux droits de douanes sur les rotins filés et objets de vannerie en paille de rotins

26 juin 1893

811







M. Lesueur

Dans les pays étrangers, on ne donne pas au bétail des tourteaux, mais on me l'aug de tourteaux et de son, de paille ou d'avoine; donc il est bon faciliter l'entrée des fourrages qu'on ajoutera de tourteaux.

M. le Président

M. Méline aurait désiré qu'on reprenait ce projet de loi; je ne suis pas de son avis; en ce qui concerne les fourrages, ce qui est une satisfaction toute platonique, nous pouvons résister plus facilement une question de droits sur les maïs, les armoises et les orges.

M. Hugo Lavabre

La présence de la disette dans plusieurs régions, il faut savoir faire quelques sacrifices.

M. le Président

Le plus fort argument que l'on oppose au projet de loi c'est qu'il entraine pour l'année prochaine la suppression du droit sur le bétail.

M. Lesueur

La question est évidemment très grave à ce point de vue et mérite d'être étudiée par des groupes agricoles.

M. Hugo

Donne lecture de son rapport tendant à l'adoption du projet avec la modification relative au droit d'importation.

Les conclusions sont adoptées.

La commission décide que la disette sera immédiatement demandée.

La séance est levée à 2 heures

Le Président

L'un des secrétaires.



Séance du 26 juin 93

Présidence de M. Lamber

La séance est ouverte à 1 heure 1/2

M. Leblanc donne lecture du rapport tendant à l'adoption du projet relatif aux droits de douanes sur les rotins filés et objets de verrerie en semelle de rotins.

M. Cotani Quelle est l'importance de cette industrie ?

M. Leblanc Elle produit quelques centaines de mille francs et est cantonnée dans la Chierache, le tarif de 1892 avait déterminé devant cette région des incidents très vifs et M. Godelle qui la représentait à la Chambre a donné, à ce propos, sa démission et une fausse tentative. Et c'est là depuis que s'est faite l'élection qui a amené M. Denéchau au Palais-Bourbon. Les verriers de la Chierache se plaignent de la concurrence que leur fait la verrerie de rotins, ~~en~~ fixant la droit sur ce dernier produit, on a oublié sa faible densité. Le rapporteur de la Chambre, M. Boucher, constate que la solidité et l'élasticité plus grandes des moelles de rotin permettent de donner à l'ouvrage une résistance double à poids égal, c'est donc par suite d'une erreur qu'on se sera à fixé les mêmes droits pour ces deux catégories et c'est cette erreur qu'il s'agit de se parer au pied l'an.

Les conclusions du rapport sont adoptées



M. le Président - La Chambre veut d'être saisie d'un projet de loi sur les droits relatifs aux pétroles; il s'agit d'un arrangement avec la Russie qui, moyennant l'abaissement de ces droits, concède à la réduction ~~d'une contingent~~ et de ces taxes sur un certain nombre de marchandises que nous importons chez elle; les concessions portent sur une contingent d'huile. J'ai immédiatement demandé au ministre les documents relatifs à cette affaire; je les ai reçus et je les transmets à notre rapporteur, M. Lesueur.

M. Lesueur - La commission des douanes de la Chambre demande la prorogation des droits actuels jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet afin de pouvoir examiner sérieusement le projet présenté. Sans cet ajournement, c'est la carte forcée; il faut adopter la convention qui forme un tout indivisible, si on la repousse, il n'y a plus de droits du tout. La commission de la Chambre estime qu'il y aurait lieu d'ouvrir de nouvelles négociations après l'obtention des changements sur certains points.

M. Leblond - Dans le tableau du commerce extérieur de la France, je vois que nos importations en Russie ne dépassent pas douze millions; je vois que le chiffre exact doit être supérieur, mais je voudrais à ce sujet quelques renseignements. Quel est le chiffre qui figure pour nos importations en Russie dans vos tableaux de ce pays? On comprend que l'importance plus ou moins grande de ce chiffre puisse influencer nos décisions.

La concession que nous faisons sur les pétroles va nous coûter 24 millions; elle nous désarme vis à vis des Etats Unis qui, si nous ne l'en faisons pas profiter, nous appliqueront leur tarif dif-



essentiel. Il s'agit de savoir si les restrictions con-  
senties par la Russie nous offrent une compensation  
suffisante.

M. de Blane  
M. Lacroix

Les observations de M. de Blane ont fort pûtes été ni'q  
amici; j'ai signalé, dans mon rapport sur la conven-  
tion avec la Prusse, la différence qui existe entre  
les chiffres consignés dans les statistiques des deux <sup>nations</sup> pays  
en ce qui touche l'importation de nos marchandises  
dans ce pays. Je crois que nous vendons très peu de  
choses à la Prusse, il serait donc utile d'interroger  
à ce sujet M. le Directeur général des Douanes;  
de mon côté, je demanderai des renseignements à  
M. le Consul général de Prusse et à M. le Consul  
général de France à Saint-Petersbourg; ils nous  
fourniront à coup sûr des chiffres différents;  
en prenant la moyenne, nous ne serons pas loin  
de la vérité. Je estime que nous importons en  
Prusse plus de douze millions, mais pas beaucoup  
plus.

M. Colani

Il faut aussi examiner le contre-coup de cette  
convention sur nos relations avec les Etats-Unis.

M. Rivier

Actuellement on importe peu de pétrole en  
France; je suis sûr que les neuf dixièmes de l'im-  
portation nous vient des Etats-Unis; c'est donc avec  
cette dernière puissance qu'il faut négocier.

M. de Blane

C'est précisément ce que nous reprochons au gouver-  
nement de n'avoir pu faire.

M. Rivier

C'est précisément avec les Etats-Unis qu'il fallait



conclure à une convention, puis à l'appliquer ensuite  
à la Russie.

M. Lesneur La Russie, en effet, nous envoie actuellement peu  
d'huile lampante, mais, en revanche, beaucoup d'huile  
de graissage. D'ailleurs elle ne nous exportera ja-  
mais que des huiles raffinées; elle a intérêt à raf-  
finer elle-même ses pétroles, car les résidus sont  
employés à chauffer les steamers qui naviguent  
sur le Volga et quelques grands cours d'eau.  
Le gouvernement russe est d'accord sur ce point avec  
M. de Bothschuld et Nobel, les concessionnaires à Baïkour.  
J'ajoute que les droits proposés sont de nature à  
favoriser l'importation en France du pétrole  
raffiné.

M. le Président - Nous entendons M. le Directeur général des Douanes,  
sur les différents points signalés par M. de Bothschuld et  
Lesneur.

M. Lesneur Je dois faire remarquer qu'à la frontière russe, toutes  
les caisses de marchandises sont défectives et l'on attache  
à chaque article un petit plomb en indiquant d'où il  
vient; l'origine des produits est donc bien connue.

La séance est levée à 2 heures 1/2.

Le Président

Un des secrétaires



Séance du 29 juin

Présidence de M. Lonbet

La séance est ouverte à 1 heure

M. Palloni, directeur général des douanes y assiste

M. le Président Je vous rappelle, Messieurs, que dès le départ du projet relatif aux droits de douane sur les pétroles, j'en ai demandé au ministre de m'envoyer tous les documents relatifs à cette affaire; aussitôt que je les ai eu reçus, je les ai remis à M. Lesueur; je n'aurais bien que nous serions réunis au dernier jour. Le gouvernement avait espéré que la Chambre voterait le projet dans sa séance d'hier; elle ne le votera qu'aujourd'hui; on nous apportera le projet à 4 heures et on demandera au Sénat de le voter immédiatement. C'est pour quoi j'en ai convoqué la commission pour que la loi puisse être, si elle a lieu, promulguée demain par le Sénat et promulguée par le télégraphe.

M. Palloni Il serait indispensable que la loi parût demain au Journal officiel, ou dans un supplément spécial; sinon samedi matin, 1<sup>er</sup> juillet, tous les négociants qui ont été pétrole en entrepôt pourront le faire entrer sans payer de droit.

M. le Président Nous vous avions déjà demandé, M. le Directeur, des renseignements sur les chiffres exacts de nos importations dans les divers pays étrangers; cette demande nous avait été suggérée par



la différence énorme que nous avons trouvée pour les chiffres relatifs à la Suède nous ont permis qu'ils eussent fournis par notre statistique en parcellé de ce pays.

Aujourd'hui la même difficulté se présente à propos du projet de convention avec la Russie, elle nous accorde des concessions sur 51 articles, il est bon de savoir si, comme l'indique le tableau de notre commerce extérieur, nous ne recevons pas en Russie pour plus de 13 millions de marchandises alors que nous en recevons pour 20 millions.

M. Pullan

Il est très difficile pour mon administration de vous donner autre chose que les chiffres d'exportation constatés à la sortie de France, aucune mesure fiscale ne nous force à exercer un contrôle rigoureux sur la déclarations des expéditeurs et ce contrôle n'a été fait qu'en vue commerciale.

La différence entre les chiffres à l'exportation et les chiffres à l'importation dans les pays étrangers peut s'expliquer par une cause générale.

Voilà une armée à glace qui va en France et en France, elle est envoyée au Chili; elle y est évaluée par la douane à 600 fr; une bouteille de vin de Champagne vendra, à l'étranger, deux et trois fois la valeur qu'elle a en France; en moyenne on peut compter que la valeur des produits français est plus que triplée quand ils sont exportés. M. Buis dirait aussi que la France a égalité au traitement commercial égal, car elle importe 24 millions de tonnes et exporte seulement 8 millions de tonnes mais en produits finis dans la valeur est supé-



même à celle des importations.

M. Poirrier - La douane russe mesure-t-elle les prix comme vous l'indiquez ?

M. Callani - La Russie a des procédés particuliers pour évaluer la valeur des marchandises qu'elle reçoit.

J'ai indiqué l'une des raisons de la différence entre les deux statistiques; et il ne faut pas oublier que l'augmentation des prix est due aussi à l'intervention des intermédiaires, des annes formées par les mains de quels les marchandises passent nécessairement et qui j'en tiens, bien entendu, leur coutage. Il y a une autre raison, c'est que nos produits durent fatalement pour aller dans les autres pays d'Europe, passer par la Belgique, l'Allemagne et la Suisse; ces pays reçoivent de nous un milliard entier de marchandises, quelle est, dans cette somme, la part de la Russie. C'est ce qu'il est bien difficile de dire exactement.

Si nous prenons le chiffre de la Russie, nous trouvons que cette part s'est levée à 1,579,000 roubles en 1891, ce qui, en comptant le rouble à 2  $\frac{1}{2}$ , donne environ 40 millions de francs.

M. Poirrier - Ces marchandises sont-elles importées directement?

M. Callani - Pas du tout; et y a toujours transbordement; ce chiffre se réfère aux marchandises déclarées françaises, or il est à peu près impossible de vérifier l'exactitude de ces déclarations. Les annes formées ont presque toujours intérêt à dissimuler l'origine et même la nature exacte des marchandises qu'elles importent;



de manière à obtenir des tarifs réduits. nous avons  
pu constater le fait pour des marchandises étrangères  
importées en France.

Je dois ajouter que, depuis 1873, notre exportation  
en Russie a toujours été en diminuant; elle était de 40 millions  
en 1873, de 47 millions en 1876, de 29 millions en 1878,  
elle est aujourd'hui de 12 millions.

M. Lesueur Au départ de France, les négociants et les commis prin-  
cipaux font de fausses déclarations pour diminuer les  
frais d'expédition et de transit. A la frontière de Russie,  
les commis sont avertis, on prend les objets un à un et  
on met à chacun d'eux un petit plomb qui doit y  
restes attaché, c'est pourquoi je suis après des papiers à  
croquer à l'exactitude des chiffres russes.

En outre, les commis font des valeurs exorbitantes les  
marchandises, ils les valent en France, elles sont cotées à un chiffre bien plus élevé quand  
elles arrivent au pays de destination.

M. Callani Les commis principaux qui ont des produits à envoyer en  
Russie les déclarent souvent pour la dernière station  
allemande

M. Lesueur - C'est parce qu'ils espèrent les faire pénétrer en  
France

M. Callani Il y a des marchandises qui sont expédiées de France  
à Anvers, elles figurent parmi les importations  
françaises en Belgique, mais la douane russe  
les compte comme produits français; c'est ainsi  
qu'elle constate l'entrée de 348 000 bouteilles de  
vin moussoux et de 190 000 bouteilles de cognac.



M Lesueur Je ne crois pas qu'il y ait lieu de tenir grand compte des marchandises qui passeront par le port d'Amster, de Brême ou de Hambourg; elles auraient à supporter trop de nos taxes et de droits de port; toutes les exportations maritimes se font d'habitude des ports français; le transit par terre se fait, en revanche, sans difficulté.

M Callam Je crois, au contraire, que le port d'Amster reçoit beaucoup de marchandises en transit; tout le pétrole raffiné consommé en Angleterre vient de Russie en passant par le port d'Amster et par les canaux français.

M le Président Quelles sont les observations que M Lesueur a à nous présenter sur le projet particulier qui nous occupe.

M Lesueur Je n'en ai aucune, M le Président; je n'ai pu examiner soigneusement le projet dans le faible délai qui nous est imparti. mon raisonnement sur le 29 d'un projet qui doit être voté le 30, c'est vraiment trop court.

M Waller N'est-il pas possible de maintenir les droits actuels pour les pétroles autres que les pétroles russes.

M Lesueur Malheureusement non; car les Etats-Unis nous appliqueraient immédiatement le tarif Edmonds qui prévaut en ce cas.

M Callam D'ailleurs, si on acceptait la proposition de



M. Wallon, la raffinerie française serait soumise au monopole russe et serait condamnée à disparaître

M. Lesueur - En effet, comme je l'ai déjà dit, le gouvernement russe, d'accord avec les deux plus gros capitalistes, MM de Rothschild et Nobel, entendent n'exporter que des pétroles raffinés.

M. Bonnier - C'est à dire que pour profiter des droits les plus faibles, ils nous enverront des pétroles ni-rusés bruts et contenant en réalité 90 sp. d'huile lampante.

M. Callan - Cependant on reçoit à Fiume des pétroles bruts de provenance russe et on les y raffine à moins de frais que les pétroles de provenance américaine.

M. Lesueur - Cependant le transport de pétroles de Baku à Batoum est très coûteux.

M. Callan - Vous voyez que cela ne les empêche pas d'être exportés en Autriche.

M. de Hone - Cela tient à ce que la législation autrichienne diffère de la nôtre au point de vue du degré exigé.

M. Callan - C'est sur cette question du degré que nous avons eu des difficultés avec les raffinements; nous avions fait une législation qui supprimait pour les pétroles bruts un rendement de 8 sp.; on a introduit des pétroles qui avaient un rendement de 90 et 92 sp.; l'administration, naturellement, réclamait un



un supplément de droit; mais les experts nous  
ont toujours donné tout nos différents mémoires.  
La législature nouvelle met fin à ces difficultés  
et elle a été acclamée par les raffineries eux mêmes.

On nous dit que la Russie ne laissera pas entrer  
les pétroles bruts; comment peut-on prouver cette  
assertion?

M. Keruec Je ne m'en porte pas garant; je vous rapporte  
seulement ce qu'on dit en Russie, et je me  
contente d'ajouter que c'est l'intérêt du pays  
d'acquiescer.

M. Pallan Pour moi, je m'occupe des intérêts français et  
je tâche de les défendre de mon mieux; je fais  
remarquer que les 40% des huiles brutes importées  
de Russie le sont par des navires français, ce  
qui est à considérer.

M. Guvini Quel sera le sort de la raffinerie française?

M. Pallan Le comité des arts et manufactures s'est réuni  
vendredi - hier mardi; elle a approuvé les con-  
clusions d'un rapport de M. Boissier qui indiquera  
que le nouveau tarif sera très avantageux pour  
la raffinerie. elle-ci obtient, un écart supérieur  
entre le raffiné et le brut, un écart supérieur  
à celui que le comité avait accepté, sans  
compter les autres avantages tels que la taxation  
au volume, la liberté de faire des huiles brutes  
et la diminution du capital engagé.

M. Waltham Et les intérêts des Trésors sont-ils garantis?



M. Callan - Je n'ai pas à m'occuper des questions budgétaires.

M. Chantemille - Et que fera-t-on pour les schistes ?

M. Callan - Je n'ai pas une plus grande prise sur ce point; le ministre a déclaré qu'il accorderait des primes à cette industrie. Je rappelle à M. Wallon que M. Rouvier, en admettant les droits de 7 et de 12 p., estimait que le développement de la consommation compenserait la perte résultant de la diminution des droits.

M. le Président - Il n'est peut-être téméraire de supposer que cette compensation s'effectuera dès 1894.

M. Lescour - D'autant plus que, dans notre pays, on a moins besoin d'éclairage que dans les pays du Nord.

M. le Président - Il y a d'ailleurs une certaine incertitude à maintenir une évaluation de recettes plus que l'on diminue de moitié le droit à percevoir.

M. Callan - On avait calculé qu'avec les droits de 7 et 12 p. on refusait votes par la Chambre, le déficit serait de 4 millions; mais il sera moins considérable, car, avec le projet actuel, il en sera beaucoup plus de raffines.

M. Leblond - Et si la raffinerie française disparaît, les étrangers relèveront ensuite leurs prix.

M. Donald Millard - Nous avons travaillé trop peu de temps pour discuter des questions aussi graves; on



proposant, pour nous donner un peu plus de  
répit, proroger les droits actuels jusqu'en 12 juillet.

M. Remon Vous avez bien raison.

M. Leblanc Je me rallie à cette proposition.

M. Pothier Il y a des engagements pris avec la Russie

M. le Président - M. le ministre des affaires étrangères m'a dit, en  
effet, que les ratifications devaient être échangées  
le premier juillet; il vous donnera sur ce point  
des explications.

Sur le moment, je vous propose d'entendre  
les raffineurs de pétrole (Applaudissement)

Les délégués des raffineurs de pétrole sont introduits;  
l'un d'eux, M. Malet, prend la parole.

M. Malet - Le projet dont vous êtes saisi, MM., nous semble  
comporter de graves inconvénients; je ne veux  
pas parler des intérêts du Brésil; il me sera cepen-  
dant permis de dire que l'on commet une  
erreur en maintenant que le développement  
de la consommation compensera la perte résul-  
tant de la diminution des droits. On se base  
sur ce qui se passe en Angleterre, en Hollande,  
en Allemagne; mais ce sont des pays qui ne  
sont pas dans les mêmes conditions de latitude  
et d'altitude que la France; celle-ci consume  
à proportion moitié moins de gaz que tous  
ces pays et cependant elle le produit au  
même prix



On nous a tenu à l'écart de négociations plus  
qui m'admettant à y figurer M. André, représentant  
des produits raffinés russes, la Russie d'ailleurs s'est  
divisée l'épave des produits bruts et n'a songé qu'à ses  
raffinés.

Mais ce n'est pas elle qui profitera de ces avantages  
qu'on lui a accordés, ce sont les Etats-Unis et la raffi-  
nerie française n'en sera pas moins frappée.

Elle est d'ailleurs sur la sellette depuis bien longtemps,  
on ne tend que l'écart actuel entre les bruts et les raffinés  
est trop élevé et lui fait réaliser de trop grands béné-  
fices, c'est l'avis du comité des arts et manufac-  
tures prêt à sacrifier cette industrie comme  
toutes les autres qui n'ont pas été défendues  
contre sa politique.

Il suffit que l'écart de 8 fr. est bien suffisant  
pour nous protéger et cependant si la Russie a  
demandé ce chiffre, c'est pour réduire la raffi-  
nerie française à l'impuissance.

Alors que toutes les industries ont reçu une protection,  
il n'est pas juste de nous sacrifier sans une raison  
de premier ordre, en un mot que les considérations  
politiques, mais si on ne nous avait pu donner  
sans factum à la Russie, lui accorder une situation  
privilegiée en nous gardant nos intérêts.

Elle nous envoie des distillats, les Etats-Unis nous  
envoient des pétroles bruts; il fallait mettre un  
droit de 7 fr. pour les premiers, un droit de 9 fr.  
pour les seconds; les Américains n'avaient eu aucune  
réclamation à faire, puis que l'on distinguait  
les produits différemment taxés non par leur  
origine, mais par leur nature et, de cette  
manière, l'écart était suffisant pour nous faire



vivre.

Je vous rappelle en passant qu'aux Etats-Unis, le monopole de la raffinerie du pétrole appartient de fait à la Standard Oil Company qui a un capital de 250 millions de dollars; cette compagnie s'est établie en Belgique, en Tunisie, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande et y a ruiné toutes les sociétés rivales; elle veut obtenir le même but en France; pour cela, elle fait construire à Rouen une usine colossale qui pourra raffiner la moitié du pétrole consommé en France.

M. le ministre du commerce vous a permis d'espérer qu'un jour vous auriez en fin de compte la loi imparfaite qui vous est soumise, mais, vous a-t-il dit, vous ne pouvez modifier les négociations que dans le cas où le Parlement vous renverrait le projet.

C'est ce que nous vous demandons de faire; mais, je le répète, il n'entrera plus en France que du pétrole raffiné; le ~~Suisse~~ ~~Central~~ ~~Pa~~ ~~cons~~ ~~tate~~ lui-même et notre industrie sera ruinée.

Les délégués des raffinements de pétrole se retirent.

M. le Président - Je suis heureux, M. le ministre, de nous rendre notre liberté; nous nous réunirons de nouveau dès que le projet sera déposé et nous en aurons des explications de M. le ministre des affaires étrangères.

La séance est levée à 2 h 1/2.

L'un des secrétaires

Le Président



Deuxième séance du 29 juin

Présidence de M. Loubet

L' séance est ouverte à 4 heures.

M. M. Deville, ministre des affaires étrangères, <sup>Levier, ministre du commerce</sup> M. Poytraval, directeur des affaires commerciales au ministère des affaires étrangères et M. Baume, sous directeur du commerce extérieur au ministère du commerce ont introduit.

M. Deville Le projet ~~relatif aux pétroles~~, que nous vous soumettrons n'est pas dû à l'initiative du Gouvernement mais à celle de la ~~majorité de la~~ Chambre des députés qui a manifesté, à plusieurs reprises, sa volonté de réduire les droits sur les pétroles, nous avons eu devoir de céder à son désir. Nous nous sommes arrêtés au chiffre de 12 fr. 50, pensant qu'avec ce droit, le Trésor ne serait pas en perte, le développement de la consommation qui exerce une pression directe du prix de vente devant compenser les effets de la diminution du droit.

Mais nous avons pensé aussi qu'il ne fallait pas demander à l'Etat de faire tout le sacrifice, qu'une partie devait en être supportée par les raffineurs qui jusqu'à présent avaient profité d'un écart de 7 fr. que tout le monde, sauf eux, considéraient comme exagéré. Nous protesté contre la réduction de 3 % que nous leur imposons, mais elle a été approuvée, d'abord par le Comité des arts et manufactures, puis par la commission de la Chambre qui, cependant, avait entendu les plaintes des raffineurs. Je laisse donc de côté cette question secondaire qui me paraît jugée.

Si le projet actuel eût été présenté aux



Chambres, il y a un an ou même seulement six mois, il eût été voté par un vote sans discussion. Mais le gouvernement avait fait remarquer, lors des premières discussions de la Chambre relatives à l'abaissement des droits, qu'il valait mieux commencer par négocier avec les puissances étrangères pour obtenir des concessions en échange de cet abaissement.

Les deux puissances intéressées à la question étaient les Etats-Unis et la Prusse, le gouvernement américain nous a dit qu'il s'était disposé à modifier les sévérités du bill McKinley, mais qu'en attendant, le Congrès seul pouvait faire des concessions sur les droits actuels. Le moment ne paraissait pas favorable pour les lui demander, mais nous sommes tournés vers la Prusse; nous lui avons fait observer qu'elle avait autant d'intérêt que nous à développer les relations entre les deux pays et à favoriser l'établissement d'un commerce maritime entre ses ports de la Baltique et d'Anvers.

Le gouvernement russe est entré dans nos vues et nous avons obtenu de lui un cinquantaine et un articles des concessions s'avançant entre 10 et 25%; c'est beaucoup, et nous avons donné la situation difficile que nous faisons les dispositions connues de la Chambre et sa volonté manifestée à plusieurs reprises de faire le dégrèvement grand même.

Les concessions que nous avons obtenues donnent satisfaction à l'ensemble des commerçants français, on a prétendu qu'elles nous donnaient un faible avantage en raison des droits de



L'élevation si grande des droits de douane en Russie; mais il ne faut pas oublier qu'elle a rompu les négociations commerciales avec ce pays et surtout un tarif de 20% sur les produits de ce pays; cela fera, en moyenne, une différence de 40% environ en notre faveur. La France a enfin reçu de l'étranger des laines peignées pour une valeur de 9 millions de francs; ces laines viennent les unes de France, les autres d'Allemagne. Il est bien clair qu'avec l'avantage que je viens de signaler, il est certain que nous fournirons plus de laines que par le passé.

Celle est, M. M., la physionomie de la convention franco-russe; voici les avantages qu'elle présente et qui l'ont fait adopter par la Chambre.

J'en ai communiqué à votre Président une dépêche de notre ambassadeur à Saint-Petersbourg, ~~et~~ et de Montebello, annonçant que l'empereur de Russie avait signé la convention et lui avait donné un décy-<sup>ver</sup> pour samedi 1<sup>er</sup> juillet afin d'échanger les ratifications; c'est, pour cette raison, que je dois résister mes jours afin d'obtenir le vote immédiat du projet.

M. Lesueur - Il me semble qu'un certain nombre d'articles en faveur desquels on a obtenu des abaissements de droits, ne représentent un commerce sérieux, sauf le cognac et les vins musqués; nous n'introduisons en Russie ni caïmans, ni chapeaux, par exemple; ainsi cette longue énumération d'articles me paraît surtout faite pour la forme, pour la parade. Je n'inscris pas le ministère du gouvernement; je suis qu'il a fait tout ce qu'il a pu, mais je ne crois pas que la convention qui nous est imposée puisse exercer une influence sérieuse sur notre commerce avec la Russie.



M. Coqueret

Les cinquante et un articles représentent un chiffre d'importations - de toutes provenances - qui s'élève à 837 millions.

M. Lesueur

- Dans l'exposé des motifs, ce chiffre est faux évalué seulement à 150 millions, et puis, le fait que les importations sont de toute provenance retiré à ce chiffre ~~très~~ ne permet pas d'attacher à ce chiffre la moindre importance.

Mais je n'insiste pas, croyez-moi, je le répète, que le gouvernement a fait pour le mieux et obtenu toutes les concessions concevables possibles. Je demande seulement à M. le ministre de me donner son opinion sur cette absorption des raffineries que les Etats-Unis prospèrent seuls de la production à l'exclusion de la France et de la Russie.

M. Coqueret

Je connais cette prétention des raffineries, mais elle me paraît bien moins que démontrée, dans la conférence que j'ai eue avec eux, ils se sont bornés, sur ce point, à une simple affirmation donnée de preuves.

Je trouve d'ailleurs leur attitude bien significative, c'est sur leur demande que l'on a introduit dans le projet la disposition qui leur accorde le bénéfice de l'admission temporaire. Ils ont donc l'espérance de pouvoir lutter à l'étranger pour la production du pétrole raffiné, contre les concurrents à plus forte raison, pourvu qu'ils fassent en France où ils bénéficient d'une protection incontestable, ils ont, ainsi, comme eux-mêmes que les nouveaux droits ne compromettent pas leur vitalité.



M. le Président - Me pourrais-on pas négocier pour faire une situation particulière aux distillats?

M. Develle Les succès s'exposent à des difficultés de la part des Etats-Unis

M. Lorrain - M. le ministre des Etats-Unis a dit que les négociations avec les Etats-Unis n'avaient pas réussi; sont-elles définitivement abandonnées?

M. Develle - Certainement non.

M. Lorrain - Et avez-vous quelque espoir de les voir aboutir?

M. Develle Je l'espère d'autant plus que le Congrès doit prochainement reviser le bill Mac Kinley.

M. Lorrain - Oui; mais les diminutions ainsi faites profiteront-elles à tout le monde; n'obtiendrons-nous pas quelque avantage particulier?

M. Develle C'est le but de nos efforts les plus zélés

M. Gaultier Je ne suis pas très frappé de l'argument que M. le ministre a été du fait que les raffineurs ont demandé l'admission temporaire; elle a pour but de les mettre sur le même pied que les producteurs étrangers; mais elle n'a aucun rapport avec la question de l'écart entre les droits sur le raffiné et les droits sur le brut dont se plaignent les raffineurs

M. Lorrain - Je crois, pour ma part, que cet écart est largement suffisant; il se compose de deux éléments; l'un repré-



sont le droit perçu sur le déchet. le surplus, sur  
environ 2.50 représente la protection; il faudrait  
savoir si que cette protection est trop faible; on ne  
l'a pas fait jusqu'ici.

Je disais que la raffinerie ne se vult pas prête à  
disparaître, comme elle le prétend, puis qu'elle va  
à devenir d'autres pays. Elle a, jusqu'ici présent,  
réalisé des bénéfices considérables avec l'excès de 7 francs.  
à l'avenir, ces bénéfices seront minimes assurément;  
mais il est de notre devoir de concilier les intérêts  
de l'industriel avec ceux du consommateur et  
le premier ne doit pas faire des gains démesurés.  
En votant le projet, vous diminuez le prix d'un  
objet de consommation générale.

M. Lesueur Les nouveaux tarifs seront-ils applicables de droit  
à l'Algérie?

M. Peytral C'est une question que nous n'avons pas examinée  
et que nous examinerons.

M. Buffet Quel sera le résultat du projet au point de vue des  
recettes budgétaires?

M. Peytral Le gouvernement s'est occupé de cette question  
au moment où la Chambre des députés avait  
réduit les droits à 13 et 7 fr.; mon pré-décret,  
M. Bonnier avait estimé qu'il en résulterait pour  
le Trésor une perte de sept millions.

La commission du budget de la Chambre n'a pas été  
de cet avis; s'appuyant sur une statistique  
dressée par M. de Forville et de laquelle il résulte  
que l'on consomme en France un 9 litres de pétrole



contre quinze litres consommés à l'étranger, elle a estimé que la consommation, après l'abaissement des droits, serait, non pas triplée, mais en moins doublée; c'est cette opinion qui m'a paru la plus fondée et que j'en ai adoptée. Je crains qu'en très peu de temps la consommation du pétrole aura doublé et que, par conséquent, nous retrouverons, dès 1894, les recettes actuelles.

J'ajoute que M. Bouverie favorise ces abattements en comptant sur un droit, ~~pour le brut de 9 fr.~~ pour le brut et un en écart de 5 fr. entre le raffiné et le brut; sans que il serait arrivé sensiblement au même résultat que nous.

On nous dit qu'il n'y aura plus de pétrole raffiné, si l'opère bien; mais je suis sûr que les usines françaises en produiront davantage. Et la preuve, c'est que la Standard Oil Company ne se contentera pas de nous importer du pétrole; elle fonde, en France, une grande raffinerie qui sera tout d'abord pour nos industries une utile concurrence.

~~Sur cela je~~ Non ne pouvons que nous applaudir d'un tel fait de même que nous nous attristons quand nous voyons un industriel français transporter un établissement à l'étranger.

Sur cela même, ce me semble, que nos raffineurs auraient tort de se décourager.

M. Jules Roche a dit que les besoins des pays ont une consommation de 1/2 kilog. de pétrole net, plus grande qu'en France et l'on s'ébaille beaucoup avec les huiles végétales; c'est possible, mais je suis sûr de remarquer que, depuis quelque temps, la consommation des huiles végétales a beaucoup augmenté en Belgique sans que pour cela la consommation du pétrole diminuât. J'ajoute que, par suite de la diminution des



prix, le pétrole sera plus souvent utilisé pour  
des emplois industriels.

M. Buffet On peut faire toutes les conjectures, mais ce ne sont  
que des conjectures.

M. Peytral Apurement; c'est pour quoi j'ai proposé une  
réduction de 4 millions sur les recettes à provenir  
des droits sur les pétroles; mais la commission du  
budget n'a pas trouvé que cette réduction fut néces-  
saire.

M. Buffet Si la consommation n'augmente pas, quelle  
serait la perte subie par le Trésor?

M. Peytral Environ 21 millions.

M. Buffet Pour compenser la perte subie, il faudrait que  
la consommation doublât; je suis que ce résultat  
est impossible à espérer pour 1894. Le moment  
me paraît vraiment mal choisi pour s'exposer  
à une diminution de recettes si considérable.

Je trouve aussi très bizarre cette disposition qui  
interdit aux villes d'établir ou d'augmenter les  
droits d'octroi sur les pétroles; si une ville équilibrée  
son budget avec de pareils droits, comment se fera-  
t-elle d'affaires?

M. Peytral Le montant de toutes les taxes d'octroi sur le  
pétrole ne s'élève qu'à 8 100 000 fr.

M. Lesneux Je ne crois pas à un développement aussi rapide  
de la consommation; le nombre des heures d'éclairage



ne changera pas beaucoup, car il faut toujours que l'on s'éclaircisse. En tant aux usages industriels, ils ne prendront quelque espoir que le pétrole en l'incorporant à une machine fonctionnant avec du pétrole brut; ainsi, en effet, la consommation pourra se développer, mais l'augmentation portera principalement sur le brut.

M. Hanterville - M. le Ministre du commerce a fait des déclarations relatives aux primes à accorder aux navires; est-il disposé à les renouveler devant le Sénat?

M. Corrier - Apparemment, je n'en fais qu'exprimer une pensée l'avis du gouvernement.

M. Buffet - Car suite du vote de ce projet, les Etats-Unis n'auront pas de concessions à nous faire et, s'ils modifient le bill Mac-Kimley, ce sera pour tout le monde.

M. Le Président - Sans doute, mais ils insistent depuis longtemps pour l'abaissement des droits sur les pétroles, nous menaçant de l'application de leurs droits différentiels si nous n'obtempérons pas à leurs réclamations.

M. Hamerton - Est-ce que l'on pourra faire dans les négociations avec les Etats-Unis, ce sera de solliciter du Congrès l'abaissement des droits sur les articles qui nous intéressent le plus; il ne faut pas espérer obtenir des avantages particuliers.

M. Buffet - Je comprends que l'on puisse négocier avec les nations étrangères au point de vue des droits protecteurs, mais non, au point de vue des droits fiscaux; chaque



Etat doit, pour ces derniers, conserver toute sa  
liberté et ne s'engager vis à vis de personne. Je  
regrette aussi qu'on ait renoncé au droit d'augmenter  
les taxes sur les pétroles.

M. Develle Nous n'y renonçons que pour douze mois

M. Leblond - Les raffineurs nous ont dit qu'en fixant à 25 fr. le  
droit sur l'essence et à 7 fr. le droit sur le diesel, on  
procurerait plus d'avantages à la Russie et on  
ne désarmerait pas vis à vis des Etats-Unis.

M. Develle Je me fais des vœux de tenir compte des intérêts de  
la Russie, mais je ne puis pas la dépasser dans cette  
vire; elle s'est contentée des avantages que nous lui  
accorderons; si elle en réclame d'autres, nous lui de-  
manderons de nouvelles concessions.

M. Bernier En fixant à 25 fr. le droit sur l'essence, on accor-  
derait aux raffineurs une protection de 16 fr.; ce  
serait insuffisant. D'ailleurs, comme on vous l'a dit,  
la Standard Oil Company s'installe en France; elle  
y vendra à son gré du brut, du raffiné ou de l'essence  
en profitant de tous les avantages accordés aux  
Français; la question des revenus n'a donc pas d'intérêt.  
J'ajoute que nous aurons été heurtés de pouvoir  
enclouer la convention au moment où le monopole  
américain s'installe chez nous, car elle permettra  
à nos raffineurs de lutter contre lui au moyen  
des pétroles russes.

Les représentants du gouvernement se retirent.



M. Lesueur - Le temps me manque pour rédiger un rapport; je ne puis qu'écrire une dizaine de lignes pour proposer l'adoption du projet.

M. Estanis - La première question, c'est de savoir si le comité finit veut approuver ou non le projet.

M. Leblond - Je voudrais que le rapport fit ressortir ce procédé qui consiste à supprimer le droit de vote et la liberté d'appréciation du Sénat. Si le projet fait disparaître l'industrie de la raffinerie qui représente un capital de 50 millions, ce n'est pas à nous qu'en incombent la responsabilité. Il n'y aura eu aucun engagement à approuver ce projet jusqu'à la fin de l'année, car, en réalité, la campagne est forcée de l'abusivement des droits sur le pétrole n'est qu'un mouvement factice.

M. Garriou - Le Sénat proteste toujours contre les procédés que l'on emploie vis à vis de lui; mais il cède toujours.

M. le Président - M. Garriou dit vrai; mais le Sénat résistera bien cette fois; j'ai été forcé de la faire dans ce qu'il y a de mieux pour nous faire voter le projet et j'avais pris toutes mes précautions pour éviter que nous ne fussions pas acculés au dernier moment; mais, je le répète, le Sénat ne résistera pas bien pour nous; ce nous est donc que nous devons circonscrire la question des pétroles.

M. Lesueur - Sans doute; mais nous n'avons pas les documents spéciaux relatifs au projet de loi.



M. le Président. — On nous fera observer que le gouvernement a obtenu certains avantages bien que la Chambre des députés ait déjà voté le dégrèvement à plusieurs reprises ce qui rendrait bien certainement les négociations difficiles.

M. Bérenger. — Quand il s'agit de défendre les prérogatives du Sénat, je suis toujours du côté de la résistance et, quand on nous apporte le budget au dernier moment, je ne recule pas devant l'expédition de douzièmes provisoires, mais, dans le cas actuel, je ne vois pas où j'irais nous mener la résistance, il faudrait rejeter le projet et personne ne conteste qu'il ne présente de réels avantages.

J'ai été un an en prison pour les raisons qui à données est. Devant, il y a d'ailleurs un fait qui me semble dominer le débat, c'est que, même sous le traité sur, le dégrèvement sur les pétroles avait été

Qui l'on fasse des réserves dans le rapport sur l'hème tardive à laquelle l'affaire nous a été renvoyée, j'y ai consenti, mais il me semble impossible, en raison de nos rapports avec la Russie de repousser le projet.

La commission adopte le projet et décide que le rapport sera de pure aujourd'hui, M. Lesueur est chargé de le faire.

M. le Président. — Avec des réserves formelles on a voté d'acquiescement.

La séance est levée à 5 h. 25.

L'un des secrétaires

Le Président



Séance du 11 juillet

Présidence de M. Lamber

La séance est ouverte à 1 heure.

M. le Président

Un député, M. Guingre, en a déposé une proposition tendant à établir un droit de 5 francs sur les plombs d'argent qui entrent en France; sur le rapport de M. Charles Baux, au nom de la commission des douanes, la Chambre s'est contentée de mettre un droit de 2 francs sur les plombs non argentiférés provenant de pays où il existe un droit de sortie sur les plombs argentiférés. L'Espagne qui se trouve seule dans ce cas s'est émue de ce vote et une dépêche de M. Boustars, notre ambassadeur à Madrid, en date du 7 juillet, a annoncé que le gouvernement demanderait aux Cortes l'autorisation de supprimer ce droit de sortie, une autre dépêche en date du 10 juillet annonçait que le projet dans ce sens avait été déposé, mais il n'est pas encore voté et nous pourrions, par conséquent, discuter le projet qui nous est envoyé de la Chambre, nous pourrions même le voter si nous le jugeons utile; si les Cortes suppriment le droit de sortie, le droit ne sera pas appliqué.

M. Lesueur

Le droit de 2 francs sur les plombs non argentiférés de la provenance indiquée par M. le Président figure au tarif maximum, mais, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1892, notre gouvernement a accordé à l'Espagne le bénéfice du tarif minimum où ce droit n'existe pas et cela, sans songer à obtenir préalablement la suppression du droit de sortie sur les plombs argentiférés; il l'a réclamée depuis, mais puisqu'à présent le gouvernement espagnol a opposé une force d'investie dont il a été jusqu'à



présent impossible de triompher, de là, le projet que  
vient de voter la Chambre et qui inscrivit le droit de 2 francs  
même au tarif minimum.

La proposition de M. Guiczyne avait un but tout diffé-  
rent; L'industrie traduisait les répercussions de l'indus-  
trie de la production du plomb qui voudrait être protégée,  
elle pérorait en ce moment, plusieurs établissements sont  
déjà fermés; les autres sont menacés du même sort.  
Les producteurs demandent que l'on établisse un droit  
de 5 fr. sur tous les plombs sans distinctions de  
provenance; ils font remarquer que la fonte qui  
vaut 6 fr. est protégée par un droit de 2 fr. 50  
1 fr. 25 sur 2 fr. 50 de la valeur et réclament  
la même protection pour le plomb.

L'animadversion paraît assez justifiée au premier  
abord; l'on peut, en outre, invoquer, en faveur de  
l'établissement du droit, un autre argument, c'est  
que le plomb et le zinc sont deux métaux qui  
servent, tantôt que par ensemble, nous être fournis  
par le pays lui-même, car ils sont indispensables  
pour l'armement de notre armée, <sup>La France</sup> ~~est~~ <sup>consomme</sup> ~~annuellement~~  
~~environ~~ 36 000 tonnes de plomb par an, et la France  
n'en produit guère qu'un tiers actuellement; il  
faudrait donc encourager l'industrie extractive  
et ne la laisser disparaître à aucun prix. Il ne s'agit  
pas sage, chacun le comprend, de s'en rapporter  
à l'étranger pour nous fournir ce métal. Il s'agit  
donc de savoir quel droit permettrait aux industriels  
de continuer l'extraction et l'exploitation des mines  
de plomb et même l'ouverture de gisements non  
encore exploités. Le droit doit-il être de 5 fr. de  
4 fr. 50, de 4 fr., c'est ce qu'il faudrait examiner.



M. Prévost - Il me semble que la commission n'est guère en état de trancher actuellement la question

M. Lesueur - Apparemment, car le gouvernement ne nous a pas fourni les documents qui nous permettraient de le faire

M. Garnier - Si tous les gisements qui existent en France étaient exploités, leur production pourrait-elle suffire à tous nos besoins ?

M. Lesueur - Il est assez difficile de répondre à cette question; j'ai dit qu'actuellement la France ne produit que le tiers du plomb qu'elle consomme; encore certains minerais pourraient se faire raffiner en Belgique

M. Guilly - Ce qui se dit d'autant la quantité livrée à la consommation française

M. Lesueur - Il est certain que si l'on exploitait les mines abandonnées et qu'on exploitait de nouveaux gisements, on pourrait augmenter notablement la production; mais actuellement les exploitants gardent de l'argent et vont plutôt disputer à un rendement ou même à de l'argent en trop qu'à la développer. On a dernièrement exploité deux mines en Algérie; l'une est déjà abandonnée; si l'autre ne l'a pas été, c'est qu'on y a trouvé des mines argentifères qui remontent à l'exploitation des Vénitiens

M. Lottin - Le plomb qui se payait autrefois 55 fr. est tombé aujourd'hui, on comprend qu'à ce prix



beaucoup de griefs ne peuvent ouvrir la voie  
d'exploitation, si vous établissez un droit de 5 francs  
sur le plomb, vous rendez la vitalité à cette  
production, mais vous attendez toutes les indus-  
tries qui emploient le plomb et elles sont nom-  
breuses; leur accordez-vous à leur tour des  
droits compensatoires? Si vous entrez dans cette  
voie, où vous arrêterez-vous?

Quant au projet spécial qui nous occupe et  
qui est une menace contre l'Espagne, il a l'impor-  
tance de faire payer le plomb vingt francs  
de plus par tonne aux industriels qui habitent  
le sud-ouest de la France, il est vrai que, si l'Espagne  
cède comme tout le fait présumer, ce sera une  
affaire finie.

Quant à l'autre question, il faut l'examiner  
avec soin, car elle est grave; il s'agit, en  
effet, de faire pour le plomb ce que vous avez  
refusé de faire pour le coton, pour la laine,  
pour la soie, pour le zinc; vous blesez donc  
l'égalité.

M. Guille

Je voudrais savoir quel est le rendement compen-  
satif des mineurs français et espagnols; et je  
crains, en effet, que nos mineurs ne soient  
des pauvres et alors il faudrait un droit énorme  
pour les protéger et l'on porterait ainsi un  
grave préjudice à toutes les industries du plomb.

M. le Président

- Je fais remarquer que M. Lesueur a déclaré,  
comme l'avait fait M. Charles Raux à la Cham-  
bre qu'il ne peut répondre aux différentes  
questions qui viennent d'être présentées sur



La question et l'ordre général.

M. Lesueur La question particulière que soulève M. Gouilly est assez complexe; le minerai de plomb ne se présente pas toujours sous la même forme; tantôt c'est du sulfure de plomb, tantôt du carbonate de plomb; il peut être mélangé avec du zinc, quelquefois même avec des métaux précieux.

M. Gouilly Je demande si les ~~minerais~~ minerais valent mieux que ceux de l'étranger.

M. Beranger Il vaut mieux d'être d'une exploitation plus difficile.

M. Lesueur - J'ai posé la même question qui s'est posée pour les schistes; mais j'avoue que je sacrifierais plus volontiers ces derniers que le plomb qui nous sert pour la défense nationale. Comme l'a dit M. Gouin, on payait le plomb très cher autrefois; c'est l'influence des plombs du Colorado qui a fait baisser les prix; l'établissement d'un droit ne ferait que compenser en partie cette diminution; quant aux industries du plomb, on pourrait leur accorder le bénéfice de l'admission temporaire.

M. Gouin - Je prie la commission de suspendre sa décision en ce qui touche l'établissement d'un droit sur le plomb; quant à la proposition spéciale dont nous sommes saisis, je consens à la voter, mais dans l'espoir que l'Espagne supprimera son droit de sortie; sans quoi, comme je l'ai expliqué, il y aurait un préjudice pour les industries du Sud-Ouest.

M. Mandet, directeur des mines de plombs et zinc argentifères de Pontpéan, est introduit.



M. Mandet

Je viens, MM, au nom de toute l'industrie extractive du plomb vous demander l'établissement d'un droit de 5 francs sur le plomb étranger ou, tout au moins, si le Sénat ne croit pas pouvoir constitutionnellement en prendre l'initiative, le rejet du projet voté par la Chambre.

La production actuelle du plomb s'élève aux deux tiers de la consommation, 33000 tonnes sur 50000, le surplus nous vient principalement de Belgique; et je vous signale immédiatement le danger qui en résulterait en temps de guerre, c'est qu'une des plus grandes usines belges vendait un plomb à un syndicat des banquiers de Francfort. Je n'insiste pas.

M. Guieyre avait proposé ~~des~~ à la Chambre une mesure qui devait sauver notre industrie menacée de ruine; or la Chambre a voté une proposition qui, si vous l'adoptiez, nous achèverait. En effet, si l'Espagne ~~abaisse~~ <sup>supprime</sup> son droit de sortie sur les plombs argentifères, ils envahiront notre marché et nous ne pourrions supporter cette concurrence qui avilira encore les prix; actuellement ce droit de sortie est la seule protection dont nous jouissons.

Nous avons dépensé à Pontpéan deux millions d'installations; nous avons - nous un matériel magnifique, supérieur à toute ce qui existe à l'étranger; nous sommes descendus jusqu'à 435 mètres de profondeur. Cependant nous ne pouvons lutter; nous n'occupons plus que 800 ouvriers au lieu de 1500; nous gagnons 7000 fr par mois, nous en perdons maintenant onze mille.

Cela tient, en partie, à la baisse vertigineuse de l'argent, mais surtout à celle du plomb



qui est tombé de 32 f. à 24. Cette baisse tient au développement de la production des mines de certains pays; celle de l'Espagne, par exemple, est passée de 40000 tonnes à 45000.

M. Guiraud

Les sociétés espagnoles veulent maintenir à leurs actionnaires le même dividende; elles sont donc obligées d'augmenter l'extraction à mesure que le prix diminue; mais je crois que si les cours tombaient au dessous de 24 francs, il en est beaucoup qui ne pourraient supporter la diminution.

M. Mendès

L'essentiel pour nous, ce n'est pas que les compagnies espagnoles succombent, mais que les compagnies françaises puissent se maintenir. Pourquoi d'ailleurs traiter le plomb autrement que le fer et la fonte; la production de ces deux métaux suffit à peu près à la consommation française; mais elle tomberait bien vite au quart, s'ils cessaient d'être protégés; enlevez le droit de 1.50 sur la fonte et vous voyez immédiatement les fontes anglaises et belges envahir notre marché au prix de 4 f. 50

Nous payons des droits d'entrée sur toutes les matières que nous employons, de la notre inférieure; qu'on nous traite aussi favorablement que les autres en nous accordant aussi une protection; sinon que l'on dégrève les fontes et la houille dont nous avons besoin.

On a objecté l'intérêt des exportateurs d'ouvrages en plomb, de cireuse, de minium; mais il suffirait de leur accorder l'admission temporaire pour qu'ils puissent maintenir leur chiffre d'affaires à l'étranger qui est d'environ 3 millions 1/2.



Je vous conjure donc, MM., dans l'intérêt de notre industrie, dans l'intérêt de la défense nationale, de nous accorder le droit de sp. que nous vous demandons et je vous conjure surtout de ne pas voter le projet qui vous a été envoyé par la Chambre. J'ajoute, en terminant, qu'avec le droit de sp. la production du plomb français de papier au-dessus de la consommation, d'ici à 3 ans.

M. Mandet se retire

M. Lesueur Je comprends l'émotion des extracteurs de plomb; car, si l'Espagne supprime un droit de sortie, non seulement ses plombs ne paieront rien chez nous, mais ils se trouveront déchargés du droit qu'ils paient auparavant.

M. Gouin Peut-être, avant de statuer, conviendrait-il d'attendre quelques jours afin de voir ce que fera l'Espagne.

M. Lesueur Elle ne fera rien, nous pourrions en être sûrs.

M. le Président Le gouvernement espagnol présente faux le moins des projets pour nous donner une satisfaction apparente, mais c'est tout.

M. Leonard Milloué - Le ministre devrait faire une enquête sur l'importance de la production du plomb.

M. Leblanc Ce serait bien long et cette industrie serait morte avant la fin de l'enquête, surtout si les Espagnols suppriment leur droit de sortie; pourquoi nous ne ferions pas de les y contraindre? Ce seraient les plombs belges qui profiteraient de la ruine des sociétés françaises et, en vain l'a dit, ils vont entre les mains des Allemands.



- M. Gorin - Le marché du plomb n'est ni en Belgique ni à Francfort, il est à Londres.
- M. Seblane - Il s'agit de la défense nationale et je rappellerai à M. Gorin qu'en 1880, bien que libre-échangiste, il protégeait la métallurgie en vue de la fabrication des canons.
- M. Colson - Je comprends, à ce point de vue, la nécessité d'une protection; mais je ne vois pas rien qui m'indique dans quelle mesure elle doit être accordée.
- M. Le Président - Chien M. Lesneur a-t-il fait des réserves sur le quantum du droit à établir.
- M. Béranger - Je ne saisis pas bien l'intérêt de cette discussion; les intérêts demandent un droit; la loi qui nous est soumise le leur accorde; ils vont être protégés.
- M. Seblane - Pas le moins du monde, le projet est fait pour les industriels qui travaillent à Marseille le plomb argentifère et qui l'auront à meilleur marché quand l'Espagne aura supprimé son droit de sortie. Je me rallie donc à la proposition d'ajournement faite par M. Gorin.
- L'ajournement est prononcé.
- M. Le Président - M. Lesneur verra bien, pendant l'ajournement, prendre des renseignements sur la question et principalement sur les quantités de plomb extraites aujourd'hui et sur celles que l'on pourrait extraire



M. Seblane - L'administration de la guerre s'est-elle pré-occupée de cette question?

M. Lesueur - Elle est favorable à l'établissement du droit

M. Seblane - Il faut alors lui demander officiellement un avis.

M. Gamin - La plupart des sociétés françaises portent leur plomb à raffiner en Belgique; quel est alors l'avantage du droit

M. Seblane - M. Lesueur - N'étant pas protégées, elles portent leur plomb là où le charbon est à meilleur marché; si elles avaient le droit de s'y elles le raffineraient elles-mêmes.

M. Gamin - La plupart des fonderies achètent des minerais en Espagne; la société de Saint-Georges par exemple; il en est de même pour plusieurs sociétés allemandes; et leur font un droit en un quart de plomb étranger

M. Lesueur - Ce procédé a pour but d'améliorer les lots de fusion; il est aussi employé pour la fonte de fer quand on veut obtenir une qualité supérieure; mais il n'est pas d'une application indispensable

M. Seblane - Ces observations l'empêchent d'en leur entrevoir la question de la défensive nationale; je demande donc que l'on entende sur ce point le ministre de la guerre



M. le Président

Je le convoquerai dès que M. Lesneur aura réuni  
tous les renseignements nécessaires

La séance est levée à 2h.45

Le

Le Président

L'un des secrétaires



Séance du 20 juillet 93

Résidence de M. Loubet

La séance est ouverte à 1 heure.

M. le Président - On m'a demandé de convoquer de nouveau la commission pour qu'elle puisse délibérer sur la question du plomb. D'une part, le gouvernement voudrait nous voir adopter le projet voté par la Chambre et qui établit un droit de 2 francs sur les plombs originaires des pays qui ont un droit de sortie sur les plombs argentifères, c'est à dire, en réalité, sur les plombs espagnols. Il espère obtenir ainsi des Cortès la suppression du droit de sortie que le gouvernement espagnol leur a demandé de voter et dont il a fait un des articles de la loi de finances. Si cet article est adopté, tous les plombs espagnols entreront en franchise, mais alors l'industrie extractive du plomb déclare qu'elle ne peut supporter cette concurrence et M. Lesneur nous a indiqué les conséquences de la disparition de cette industrie au point de vue de la défense nationale. Vous voyez donc que la question est très délicate et très complexe.

M. de Carné - Nous avons reçu, MM, les plaintes des sociétés minières et nous devons les examiner au point de vue général et national. Ces sociétés nous dans une fort triste situation; j' citerai celle de Sontpéon qui était prospère il y a quelques années et qui le mois dernier a perdu 1 700 000. Cette perte va, paraît-il, s'accroître et l'état



Blissement sera obligé de former; le préfet du département a été prévenu de l'imminence de cette mesure.

Il y a bien des raisons pour justifier le droit de 5 fr. que réclame cette industrie; j'en citerai seulement quelques unes.

Je ferai remarquer tout d'abord que la fonte est protégée par un droit de 25 fr. pour qui ne pas protéger aussi le plomb? Il existe en France des gisements considérables de métal qui seraient certainement exploités si on pouvait le faire dans des conditions meilleures.

Le droit de 2 francs que l'on vous demande de voter est illusoire, puisqu'il s'applique seulement à l'Espagne et que celle-ci le fera disparaître quand elle le voudra.

On invoque l'intérêt des industries qui emploient le plomb; mais il est facile de leur donner satisfaction sans troubler l'équilibre de notre tarif de douanes.

Il y a un grand intérêt national à ce que l'industrie de l'extraction du plomb ne disparaisse pas.

Si la commission ne pense pas pouvoir résoudre cette question dans le bref délai qui nous separe de la clôture de la session, je demande qu'on ne l'engage en aucune façon et que l'on ne vote pas le projet qui nous est envoyé par la Chambre.

M. Guerin

Nous ne sommes pas saisis de la question d'un droit à établir sur le plomb; elle est trop grave pour être résolue au pied levé.



et le temps sans manque pour une étude plus approfondie, l'ajournement s'impose donc et, par conséquent, il s'agit uniquement de savoir si nous devons ou non voter le projet adopté par la Chambre.

M. le Président - Il s'agit simplement d'insérer au tarif minimum le droit de 3 fr. ~~de~~ qui figure déjà au tarif maximum; d'après la Chambre, c'est réparer une omission involontaire.

M. Lesneux Les deux questions sont connexes, il y a, en présence, dans cette affaire, deux intérêts français; celui des extracteurs et des vendeurs de plomb et celui des raffineurs de plomb argentifère établis dans certains ports de mer et principalement à Marseille. Les derniers réclament l'établissement du droit de 3 francs, mais c'est dans le but de forcer l'Espagne à supprimer son droit de sortie sur les plombs argentifères. Mais les extracteurs font remarquer que ces plombs se trouvent dégravés ainsi d'un droit de 3 francs; c'est comme si vers leur accordiez une prime équivalente; or, comme les sociétés minières ont déjà beaucoup de peine à vivre, cet avantage accordé aux à la concurrence étrangère consommerait leur ruine.

M. le Président - Tous les industriels qui emploient le plomb sont inquiets de l'établissement du droit réclame et ils demandent que l'on majoré d'autant les droits qui les protègent.



M. Lesueur Le droit de 5 francs est bien peu de chose pour toutes les industries du plomb où la main d'œuvre joue un rôle considérable.

M. Gouin Je pourrais contester cette assertion, je ne le ferai pas aujourd'hui; je me contente de faire remarquer que, de l'aveu de tous, le temps nous manque pour examiner cette question avec le soin qu'elle comporte.

M. Lesueur - Si le Sénat indiquait qu'il est favorable à l'établissement d'un droit, les extracteurs pourraient quelque espoir et lors se décideraient peut-être à maintenir leur exploitation jusqu'à la rentrée des Chambres.

M. Cornier Je ne vois pas bien pourquoi on chargerait d'un droit de 5 fr. l'industrie des raffineurs.

M. de Carné Voter le projet qui nous est soumis serait la mort de l'industrie de l'extraction du plomb; c'est ce que nous devons empêcher à tout prix.

M. Lesueur On va accorder aux schistes 30000 fr. de primes; pourquoi refuser la même protection au plomb dont l'importance est bien plus grande - et dont nous ne pouvons nous passer.

M. Gouin Je l'ai déjà dit; le temps nous manque; il faut dissimuler les deux questions et voter le projet de la Chambre.

M. Lesueur Ce qu'il faut, c'est ne pas laisser périr une industrie essentielle.



La proposition de disjonction est repoussée; l'ajournement est prononcé.

M. le Président Nous avons maintenant à examiner le projet approuvant la convention conclue avec la Serbie; ce pays, par son traité qui expire le 26 courant, nous accorde le traitement de la nation la plus favorisée; elle nous le maintient; nous n'avons par ailleurs avec elle de rapports commerciaux directs. La question est la même que pour le traité avec la Roumanie; elle ne présente donc aucune difficulté.

La commission a adopté la convention avec la Serbie et nommé M. Lesueur rapporteur.

M. le Président Nous allons être saisis d'un projet accordant des primes à l'industrie des schistes. D'après le gouvernement, ces primes s'élèveront à 300 000 fr.; saisi d'un amendement tendant à doubler ce chiffre, la commission des finances propose de voter 450 000 fr.; la commission du budget accepte le chiffre du gouvernement.

M. Chantemille Si on ne lui accorde pas de primes, cette industrie disparaîtra immédiatement; je ne crois pas d'ailleurs que, même avec les primes, elle puisse subsister bien longtemps. Mais les primes empêcheront la création d'un grand nombre de travaux qui lui sont sans ressources des milliers d'ouvriers et leurs familles. C'est surtout une question d'humanité.

L'ordre du jour.

Le Président



Séance du 21 juillet 93

Présidence de M. Loubet

La séance est ouverte à 5 heures.

M. Cernier, ministre du commerce et de l'industrie est introduit.

M. le Président. M. le ministre du commerce a demandé à être entendu par la commission sur le projet de loi relatif aux droits sur le plomb; je lui donne la parole.

M. Cernier. - C'est l'opinion du gouvernement que je vous apporte, MM., et je m'en suis accordé avec mon collègue, M. Deville, pour vous demander la ratification du projet voté par la Chambre des députés à 412 voix de majorité. Il s'agit de résoudre une difficulté qui s'est élevée entre la France et l'Espagne au sujet des plombs, on a accordé à ce dernier pays le bénéfice du tarif minimum ou aucun droit n'est mis en pour les plombs; les plombs espagnols ne paient donc rien à leur entrée en France, mais, par contre, s'ils sont argentifères, ils paient en Espagne un droit de sortie de 3 francs. L'effet de la protection à rebours et cela constitue pour les raffineurs français une perte de 500 et quelques mille francs; ils formulent donc des plaintes que la Chambre et le gouvernement ont reconnues légitimes.

L'Italie, l'Autriche n'ont pas de droit de sortie; si vous votez le projet de loi qui vous est soumis, il est presque certain que l'Espagne fera disparaître le sien et alors on se trouvera



sous le régime de la liberté absolue; la question  
des droits protecteurs que se réservent les extra-  
cteurs de plomb restera entière.

Si, au contraire, l'Espagne maintenait  
son droit à la sortie, le droit de 2 p. serait  
perçu chez nous à l'entrée et l'on verrait s'il  
n'y a pas lieu de le généraliser. La commission  
va à dire que rien ne s'oppose au vote du projet.

M. le Président... J'ai dit hier à la commission que le gouverne-  
ment espagnol avait inséré dans la loi des  
finances un article supprimant le droit de  
sortie sur les plombs argentifères; je dois ajouter  
aujourd'hui qu'une dépeche nous annonce  
que les Cortes se sont réunies sans avoir voté  
cet article et ne se réuniront plus qu'en mai  
et octobre ou de novembre.

M. Lecomte... Ce dénouement n'a rien qui puisse nous surprendre,  
je dois faire observer que le droit de 2 p. n'est pas  
demandé par tous les intérêts, mais seulement  
par les raffineurs qui ne sont pas très nombreux;  
il est, au contraire, combattu par les extracteurs  
de plomb car, si le droit de sortie de 3 p. est sup-  
primé, c'est une charge de moins au profit  
des plombs espagnols.

Si le droit est maintenu, quel sera l'avant-  
tage des raffineurs?

Dans tous les cas et, en la faisant en vis-à-vis  
de côté tous les intérêts particuliers, j'envisage  
l'intérêt naturel qui commande impé-  
rieusement le maintien de l'industrie de  
l'extracteur de plomb et mise en péche de



rien faire qui puisse aggraver sa situation  
si peu brillante déjà.

C'est pourquoi nous réclamons les documents  
qui nous permettent de décider s'il y a lieu de  
mettre un droit sur tous les plombs étrangers et de  
fixer la quotité de ce droit.

M. Berrier - Je ne crois pas qu'il y ait connexité entre les deux  
questions; actuellement tous les plombs étrangers  
entrent chez nous en franchise; seuls les plombs  
argentifères espagnols ont le droit d'entrée de 3 fr.; si à ce droit nous ajoutons, pour  
un droit d'entrée de 2 francs, je ne vois vraiment  
pas quel tort cela pourra faire aux extracteurs.

M. Besnier - On n'a jamais expliqué pourquoi on s'occupe  
du cheffe de 2 francs.

M. Edmond Milland - Si l'on vote le projet qui nous est  
soumis, le statu quo sera maintenu vis à vis  
de tous les pays autres que l'Espagne; quant à  
celle-ci, ou bien elle maintiendra un droit de  
sortie et alors ses plombs paieront un droit d'entrée  
de 3 francs, ce qui fera un total de 5 francs; ce  
précisément ce que veulent les extracteurs  
français; ou bien elle supprimera ce droit de  
sortie et alors il sera temps d'établir le droit de  
3 fr. s'il nous paraît utile. Je crois donc qu'il y a  
intérêt à prononcer la disjonction.

M. Besnier - Examinons le dernier cas que vous avez supposé,  
admettons que le droit de sortie est supprimé



à la fin de juillet, les Espagnols nous enverront pendant plusieurs mois du plomb pour notre consommation de plusieurs années et l'exploitation de nos mines s'arrêtera; il y a là un danger sérieux en raison des trois ou quatre mois de vacances parlementaires qui vont s'ensuivre.

M. Lermier Mais non; pendant ces vacances et le projet n'étant pas voté, l'Espagne supprime ce droit de sortie qui est la seule protection de nos extracteurs de plomb, la situation ne sera-t-elle pas la même. J'arrive que je ne trouve pas d'une bonne politique de protéger le travail français au moyen de droits à l'étranger.

M. Cravieux Il est bien clair que, ce droit de sortie une fois supprimé, les mines françaises souffriront plus de la concurrence; quand a-t-on réclamé cette suppression?

M. Lermier Au moment où l'on a accordé à l'Espagne le tarif minimum.

M. le Président C'est au mois de juin 1892; cette suppression était la contre-partie de la concession du tarif minimum; elle a été plusieurs fois réclamée par M. Ribot et par M. Deville; elle a toujours été promise, mais non réalisée.

M. Cravieux Je me demande pourquoi on veut agir au rebours de l'esprit du tarif général que nous avons adopté. Dans tous les cas, le droit de sortie ne pourra être supprimé qu'à la rentrée des Chambres espagnoles, c'est-à-dire au mois de novembre; pourquoi donc nous ferait-on voter une mesure aussi grave au dernier



49

pour de notre sembler, il me paraît préférable d'attendre.

M. Béranger - Quelle est la part de l'Espagne dans la totalité des importations de plomb en France.

M. le Président - De 46 millions 1/2 de tonnes sur 69 millions.

M. Corvier - La plus grande totalité des plombs espagnols sont argentifères, les affranchis sont durs, de beaucoup, les plus intéressés.

M. Béranger - Je pense que les mines françaises doivent nous préoccuper tout autant et je crains qu'elles ne soient sacrifiées par la loi que l'on nous demande de voter.

M. de Lamé - Nous avons constaté hier que les intérêts des exportateurs et ceux des affranchis étaient diamétralement opposés, et nous avons décidé que, n'ayant pas le temps d'examiner mûrement la question, nous préférerions la laisser en l'état pour la reprendre à la rentrée des Chambres. Je vous prie de ne pas vous déjuger. Les producteurs de plomb sont aux abois; certaines mines sont sur le point de renvoyer leurs ouvriers. J'ajoute qu'on ne nous a donné aucune justification à l'appui de ce projet de 2 francs qu'on nous demande de voter, nous avons besoin d'être mieux renseignés.

M. Corvier - Il s'agit d'obtenir un traitement de réciprocité qui nous a été promis, et qui d'ailleurs ne danger réel à l'approvisionnement, car il pourrait forcer les affranchis à fermer leurs mines.

M. Béranger - Si l'Espagne fait droit à nos réclamations et laisse ses plombs sortir librement, ce sera



naturellement pour obtenir la libre entrée de  
ses plombs en France; pourrions-nous dès  
le lendemain du jour où elle sera exécutée,  
établir un droit nouveau et plus élevé? La  
question se trouverait engagée.

M. Cernéi

Nous demandons à l'Espagne l'exécution d'une  
promesse faite, quand elle l'aura réalisée,  
nous pourrions, sans qu'elle eût rien à dire,  
établir un droit qui frappera tous les  
plombs étrangers.

M. le ministre du commerce se retire  
La commission maintient l'ajournement  
prononcé hier  
La séance est levée à 5 heures moins quinze.

Le Président

L'un des secrétaires.



